Programme des services de santé non assurés (SSNA)



A

Guide de référence rapide des hygiénistes dentaires indépendants 2022

Qui est admissible à couverture du Programme des SSNA?

Membres inscrits des Premières Nations et Inuits reconnus qui résident au Canada.

Quelle identification un client admissible doit-il fournir?

Un client admissible doit fournir un (1) des documents suivants :

- Certificat de statut d'Indien*
- Carte santé du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest*
- Carte santé du gouvernement du Nunavut*
- Numéro d'identification du Programme des SSNA (Numéro N)*

*Veuillez ne pas refuser d'offrir un service en raison de l'expiration des pièces d'identité ci-haut. Les prestations dentaires sont toujours admissibles.

Si la photo du client ne figure pas sur le document, le client devra également présenter une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

Nota : Il appartient au fournisseur de vérifier l'identité du client avant de rendre le service.

Qu'est-ce qui est couvert par le Programme des SSNA? <u>Les services couverts par le Programme des SSNA sont divisés en deux</u> (2) grilles:

Grille A (aucune prédétermination n'est exigée)

- Le service peut avoir une limite de fréquence (avant chaque procédure, nous vous recommandons fortement de téléphoner à Express Scripts Canada pour confirmer la limite de fréquence du service d'un client ou vérifier en ligne via votre compte Web sécurisé). Pour certains examens, la fréquence peut interagir avec des examens effectués par un dentiste généraliste au même client.
- Peuvent être facturés directement à Express Scripts Canada.

Grille B (exige une prédétermination)

- Les demandes de prédétermination (PD) doivent être envoyées au Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA aux fins de révision selon les politiques du Programme.
- Les demandes de PD pour des unités de temps additionnelles de détartrage et de surfaçage radiculaire nécessitent la soumission des documents à l'appui (voir tableau au verso).

Nota: Lors d'une demande de paiement pour des services dentaires faisant l'objet d'une demande de PD approuvée (c.-à-d. services de la grille B, ou des unités de temps additionnelles de détartrage et de surfaçage radiculaire), le numéro de PD **doit** être indiqué sur le formulaire de demande.

Les services dentaires admissibles doivent être fournis en conformité avec la règlementation et le champ de pratique des hygiénistes dentaires dans les provinces/territoires respectives.

Veuillez noter que certains services dentaires ne sont pas couverts par le Programme de SSNA. Ces services sont définis comme des *exclusions* et ne peuvent faire l'objet d'un appel. **Les exemples comprennent (ne se limitent pas)** les traitements cosmétiques et les appareils parodontaux incluant les protège-dents pour les sports.

Les honoraires du Programme des SSNA sont-ils les mêmes que ceux des associations provinciales ou territoriales des hygiénistes dentaires?

Les honoraires établis par le Programme des SSNA ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux établis par chaque association.

Veuillez vous référer à la grille des soins dentaires du Programme des SSNA pour les hygiénistes dentaires dans votre région pour connaître les honoraires des services admissibles dans le cadre du Programme. Ces informations se trouvent sur le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du programme des SSNA à nihbssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0407.

Nous encourageons les fournisseurs de soins dentaires à facturer directement le Programme des SSNA en se rapportant aux honoraires indiqués dans la grille de soins dentaires de sorte que les clients n'aient pas à payer au point de service.

Nouveau: site Web et services en ligne!

Les fournisseurs ont la possibilité de créer un compte Web sécurisé sur le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA à <u>nihb-ssna.express-scripts.ca/fr</u>.

En utilisant ce site Web, les fournisseurs peuvent accéder aux fonctions libre-service afin de :

- soumettre des documents relatifs à l'inscription
- mettre à jour leurs coordonnées
- consulter leurs relevés de demandes de paiement
- consulter l'état des demandes de prédétermination
- vérifier l'admissibilité d'un client à un service et connaître la prochaine date à laquelle le service sera admissible
- soumettre des demandes de paiement aux fins de traitement
- consulter l'historique des demandes de paiement
- demander une mise à jour des renseignements sur le dépôt direct
- avoir accès aux alertes et formulaires du Programme des SSNA

Lignes directrices sur la fréquence des certains services de prévention (aucune prédétermination n'est exigée)

-18.100 an outlines and in reducing and contains an increasing high and the respective for exception of the contains and the				
	0-11 ans	12-16 ans	17+ ans	
Examen de rappel	1 par période de 6	1 par période de 6	1 par période de 12	
	mois	mois	mois	
Polissage	Une fois par période	Une fois par période	Une fois par période	
	de 6 mois	de 6 mois	de 6 mois	
Vernis fluoré	1 traitement par période de 6 mois	1 traitement par période de 6 mois	1 traitement par période de 12 mois	
Application d'agents anticarieux ou antimicrobiens (incluant le fluorure diamine d'agent)	3 traitements par	3 traitements par	1 traitement par	
	période de 12 mois	période de 12 mois	période de 12 mois	
Détartrage en combinaison avec le surfaçage radiculaire *	1 unité par période	2 unités par période	4 unités par période	
	de 12 mois	de 12 mois	de 12 mois	

Nota : *Une prédétermination **est nécessaire** pour que le Programme des SSNA prenne en considération la couverture <u>d'unités additionnelles</u> de détartrage et de surfaçage radiculaire excédant le nombre maximal admissible d'unités de temps. Les demandes de PD sont traitées sur une période continue de douze mois (et non sur une année civile).

Quels documents dois-je envoyer pour la prédétermination <u>d'unités additionnelles</u> de détartrage et de surfaçage radiculaire?

La documentation suivante doit être envoyée par la <u>poste</u> pour appuyer une demande de PD :

Une demande de prédétermination remplie :		
Formulaire généré par ordinateur;		
Formulaire national de demande de règlement de soins		
d'hygiène dentaire de l'ACHD;		
 Formulaire provincial/territorial pour des services d'hygiène 		
dentaire, le cas échéant; OU		
Formulaire de demande de paiement pour soins dentaires du		
programme des SSNA (Dent-29)		
Plan de traitement	✓	
Radiographies conventionnelles ou numériques courantes (datées	✓	
dans les douze derniers mois), le cas échéant :		
Radiographies périapicales et interproximales:		
 doivent posséder une bonne qualité diagnostique (c'est-à- 		
dire, taille, résolution, contraste)		
 Doivent être montées et étiquetées avec la date de 		
service, nom du client et nom du fournisseur		
Une radiographie panoramique peut être soumise, mais celle-ci		
ne peut pas remplacer les radiographies périapicales et		
interproximales		
Charte parodontale détaillée	\checkmark	
Diagnostic d'hygiène dentaire et pronostic des problèmes		
parodontaux		
Toutes les données/notes cliniques pertinentes appuyant la demande		
de prédétermination		

Existe-t-il des procédures d'appel pour les clients?

S'ils se font refuser la couverture d'un service dentaire, les clients du Programme des SSNA peuvent entamer des procédures d'appel de la décision du Programme.

- Il existe trois (3) niveaux d'appel.
- Les appels doivent être soumis par écrit et signés par le client, le parent ou le tuteur.
- À chaque niveau, l'appel doit être appuyé par tous les documents requis. Les fournisseurs sont encouragés à aider les clients à soumettre la documentation nécessaire.

De plus amples informations sur les procédures d'appel se trouvent à www.canada.ca/ssna.

Pourquoi un fournisseur devrait-il s'inscrire au Programme des SSNA?

Les fournisseurs inscrits au Programme des SSNA peuvent bénéficier de plusieurs services, tels que :

- Dépôt direct: transfert électronique de fonds gratuit et sécuritaire.
 Les fonds sont versés directement dans le compte bancaire désigné du fournisseur la journée même du règlement. Les paiements sont effectués aux deux semaines.
- Échange électronique de données (EED): soumission des demandes de paiement à partir du point de service. Ce service permet de soumettre en temps réel les demandes de paiement électronique à partir du logiciel du cabinet dentaire et d'obtenir la réponse immédiatement.

Où puis-je trouver de plus amples informations sur le Programme des SSNA?

Veuillez visiter le site Web du gouvernement du Canada pour de l'information sur les politiques du Programme à www.canada.ca/ssna.

Veuillez visiter le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA pour des bulletins, annonces, grilles régionales des services (grilles A et B), communiqués, formulaires, trousse de soumission des demandes de paiement et Guide concernant les prestations dentaires à nib-ssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0406.

Vous trouverez des formulaires requis pour présenter une demande de paiement ou une demande de PD sur le site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA à nihb-ssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0406.

Vous trouverez des renseignements sur le Programme de vérification des fournisseurs dans la Trousse de soumission des demandes de paiement (site Web d'Express Scripts Canada destiné aux fournisseurs et aux clients du Programme des SSNA) à nihb-ssna.express-scripts.ca/fr/0205140506092019/04/0403.

Qui peut répondre à mes questions concernant le Programme des SSNA?

Pour obtenir des renseignements à des questions telles Pour obtenir des renseignements à des questions telles que, mais sans s'y limiter : que, mais sans s'y limiter: • Information générale sur les soins dentaires couverts • Information sur le Programme des SSNA et sur ses politiques par les SSNA Information sur les politiques dentaires du Programme des SSNA • Admissibilité des clients et des services dentaires • État d'une demande de PD, y compris son résultat • Limites de fréquence • Résultat du traitement des demandes de règlement de soins dentaires • Processus de facturation, y compris le paiement Centre d'appels du Programme des SSNA d'Express Scripts Centre de prédétermination dentaire du Programme des SSNA: Canada: 1-888-511-4666 Services dentaires Services orthodontiques Téléphone sans frais: Téléphone sans frais : Demandes de paiement Express Scripts Canada 1-855-618-6291 1-866-227-0943 3080, rue Yonge, bureau 3002 Télécopieur sans frais: Télécopieur sans frais: Toronto ON M4N 3N1 1-855-618-6290 1-866-227-0957 Autre correspondance Programme des SSNA Programme des SSNA Express Scripts Canada 200, promenade Églantine 200, promenade Églantine 5770, rue Hurontario, 10e étage Indice de l'adresse 1902D Indice de l'adresse 1902C Mississauga ON L5R 3G5 Ottawa ON K1A 0K9 Ottawa ON K1A 0K9